

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM_2024_235

Date : 14/11/2024

Objet : Emprunt de 1 000 000 € souscrit auprès de l'Agence France Locale

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-3-1 et L2337-3

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2024-032 du 18 mars 2024 relative au vote du budget primitif 2024 et prévoyant un recours à l'emprunt pour 3 900 000 €, dont 1 100 000 € au titre du programme annuel d'investissement,

Vu les consultations effectuées auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole, de la Banque Postale, de l'Agence France Locale et de la Banque des Territoires,

Vu les offres de prêts reçues à l'issue de cette consultation,

Considérant la stratégie de la ville de diversification de l'encours de la dette, tant en matière de prêteur, que de type de taux,

Considérant que par les investissements de l'année 2024, par leur nature, justifient de recourir à un emprunt à long terme,

Considérant après examen des offres, que la proposition transmise par l'Agence France Locale pour un prêt de 1 000 000 € d'une durée de 15 ans correspond aux besoins et objectifs de la commune,

Décide,

De contracter auprès de l'Agence France Locale, dont le siège social est situé 112 rue de Garibaldi à LYON (69006) et représentée par Monsieur Yves MILLARDET - Président du Directoire et par délégation Monsieur Nicolas HAXAIRE – Responsable Back-Office Crédit, un crédit long terme destiné au financement des investissements de l'année 2024 et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat : 1 000 000 €,
- Durée du crédit : 15 ans,
- Taux d'intérêt fixe : 3,30 %,
- Mise à disposition des fonds : 21 novembre 2024,
- Échéances : Trimestrielles
- Premières échéance : 20 février 2025

SLOW

- Mode d'amortissement : linéaire (constant),
- Conditions de remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, avec paiement d'une indemnité définie par le prêteur au moment du remboursement selon la courbe des swaps,
- Taux Effectif Global : 3,3460 %,

De signer le Contrat de Crédit n°3905 transmis par l'Agence France Locale, ainsi que tous les documents y afférents et annexés à la présente décision,

De préciser que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Ville, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire,



Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification